

Couleur à la une

N° 21
JANVIER 2012



Nous vous souhaitons une année 2012 riche en belles surprises, en petites joies, en grands bonheurs. Et, surtout une bonne santé à toutes et à tous .

Pourquoi toujours quelques travaux dans l'Avenue ?

Depuis la fin des travaux sur l'Avenue en mai dernier, l'entreprise CTPA est intervenue plusieurs fois pour des reprises sur certains secteurs.

La dernière intervention a eu lieu en décembre (enrobé). En effet, la municipalité s'attache à suivre de près les désordres apparus pour que l'entreprise assume ses travaux.

Deux murets seront réalisés par cette entreprise, place Croix Perrine dès janvier (si le temps le permet).

Enfin, l'entreprise ISS qui a planté les végétaux, va en planter de nouveau 500 pieds, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Modifications des horaires d'ouverture de la mairie

Les horaires de la mairie avaient été modifiés le 1^{er} juillet 2010 pour qu'elle soit ouverte jusqu'à 18h deux jours par semaine. Une étude approfondie du trafic entrant (physique et téléphonique) montre que très peu de personnes viennent entre 17h et 18h.

Le Conseil Municipal a donc décidé qu'à compter du 1^{er} janvier, la mairie fermera tous les jours à 17h. (voir tableau ci-dessous)

Cette modification a l'avantage de renforcer l'accueil pendant les heures d'ouverture, puisque le personnel sera davantage simultanément présent.

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
matinée	8h30	12h30			8h30	12h30			8h30	12h30
Après-midi	13h30	17h00	13h30	17h00	13h30	17h00	13h30	17h00	13h30	17h00

Des conseils gratuits pour vos projets de construction

Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover ? Et vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie ? Faites appel au CAUE des Deux-Sèvres : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Que votre projet concerne une habitation, un atelier ou un commerce, des architectes-conseillers vous apportent gratuitement des idées, des orientations et des conseils professionnels et désintéressés. Afin que la rencontre soit la plus efficace, prenez rendez-vous le plus tôt possible et venez avec tous les documents permettant de bien comprendre le projet (relevé du cadastre, plan de situation, photos...) mais aussi avec vos croquis et vos envies ! Permanences : le 2^{ème} vendredi matin du mois au Pays Mellois (2 place Bujault à Melle) et au CAUE (15 rue Thiers à Niort). Prenez rendez-vous auprès de Nathalie Babin au 05 49 28 06 28. Site Internet : www.caue79.fr.

Le CAUE est un organisme départemental dont la mission est d'assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant. Il est financé principalement par des recettes provenant d'une taxe départementale sur les permis de construire.



INVITATION

La municipalité vous invite à la cérémonie des vœux qui se déroulera **le vendredi 13 janvier 2012 à 18 h 30** au Centre Culturel.



Merci de bien vouloir remplir ce bulletin d'inscription et de le renvoyer à la mairie avant le 10 janvier

Nom : Prénom : Nombre de personnes :

Fermeture du Trésor Public à compter

du 1er janvier 2012

Depuis 2002, un même trésorier occupait le poste de Sauzé-Vaussais et de Chef-Boutonne et 2 autres agents travaillaient au sein de la trésorerie de Chef-Boutonne.

La DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) a décidé de regrouper les deux points en un à compter du 1er janvier 2012, en transférant le personnel de Chef-Boutonne à Sauzé-Vaussais et en fermant définitivement le centre des finances publiques de Chef-Boutonne. Des réunions ont eu lieu avec les Maires du canton pour envisager l'avenir.

Ainsi, des permanences auront lieu à la mairie de Chef-Boutonne les mardis après-midi (13h30 - 16h30) et vendredis matin (9h-12h) et permettront aux gens de bénéficier des mêmes services qu'auparavant.

Tout le monde regrette cette fermeture mais la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) s'applique partout sur notre territoire national. La disparition de ce service public ici sera surtout ressentie par les collectivités locales pour qui la relation avec le Trésor Public est permanente.

L'Atelier Du Soin

Bienvenue à Christelle Malléa et à son centre de bien être « L'Atelier Du Soin », 20 rue des Mimosas (Tel 05 49 27 68 50). Le centre propose des prestations de soins esthétiques, un accès à un spa et hammam, des soins de remodelage du corps et de la vente d'accessoires et de produits de beauté.

Un artisan vannier diplômé à Javarzay

Un nouveau magasin (atelier d'art) 22 bis rue de l'Eglise (05 49 27 56 17), vient d'ouvrir à Javarzay. Il est possible d'y louer ou d'y acheter des produits en osier traditionnels et contemporains et aussi d'y suivre des formations ou des stages d'initiation à la vannerie.

Une gestion des chats errants

Dans certains quartiers de Chef-Boutonne, il a été recensé, bon nombre de chats errants. Afin d'en limiter la prolifération, la commune de Chef-Boutonne, en partenariat avec l'association HOPE, va procéder à une campagne de « stérilisation ». Cette campagne a pour but, bien sûr de stériliser des chats mais aussi de les identifier en les tatouant. Les chats, ainsi capturés, seront réintroduits dans leur environnement d'origine. Lors de leur capture, le piégeur s'assurera que les chats ne sont pas identifiés, avant toute action. Dans un premier temps, le champ d'actions se fera sur le quartier de la Gare. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie (05 49 29 80 04).

QUELQUES INFOS MUNICIPALES

● Une réunion en vue de dresser le bilan et de faire la synthèse du deuxième essai de circulation aura lieu le 22 février 2012 à 18h30 au Centre Culturel.

● Le Conseil Municipal a validé un règlement pour la gestion des cimetières de la commune. Celui-ci résume les droits et obligations pour chacun.

● Le conseil Municipal a validé le principe de changer deux véhicules en 2012, compte tenu de leur état général et de leur âge (Peugeot 205 et Peugeot J5).

● Depuis environ un an, le stationnement rue Robert Béchade n'est plus alterné pour faciliter principalement la giration des camions à la Tête Noire et est autorisé uniquement du côté impair. Un arrêté municipal va désormais officialiser cette mesure et la rendre définitive.

Solidair'net à l'Espace Voltonia

Le service Solidair'net du Conseil Général mis en place en 2011 sera prolongé en 2012 dans les mêmes conditions, gratuit et ouvert à tous. Sabine FAVRIS, médiatrice numérique a établi pour le 1^{er} trimestre, un programme de sessions dont vous trouverez les dates, les horaires et les thèmes dans le tableau ci-dessous. Si vous êtes intéressés à une ou à des sessions, il suffit d'ores et déjà de vous inscrire auprès de Chrystel, au secrétariat de la mairie (05 49 29 80 04) ou par e-mail : mairie.chefboutonne@paysmellois.org.

Vendredi 13.01.12	De 14h00 à 16h00	Création d'une carte de vœux, affiche, invitation
Vendredi 27.01.12	De 18h00 à 20h00	Photos sans internet
Vendredi 10.02.12	De 14h00 à 16h00	Les démarches en ligne
Vendredi 24.02.12	De 14h00 à 16h00	Une recherche simple sur internet
Vendredi 16.03.12	De 14h00 à 16h00	La messagerie
Vendredi 23.03.12	De 14h00 à 16h00	Découverte de l'info
Vendredi 30.03.12	De 14h00 à 16h00	Découverte de l'info

AGENDA DES MANIFESTATIONS ET FESTIVITES

Retrouvez les dates des différents événements qui se dérouleront aux mois de janvier et février 2012 dans l'agenda semestriel de votre « Couleur Boutonne » de janvier 2012 et sur www.chef-boutonne.fr.

Travaux d'extension : jusqu'à 40 m² sans permis de construire à partir du 1^{er} janvier 2012

Un décret publié au JO du 7.12.11 porte en effet de 20 à 40 m² la surface des travaux pour laquelle le permis de construire n'est pas obligatoire, cette règle concernant les zones urbaines. Par contre au-delà de 40 m², ces travaux restent soumis à l'obtention d'un permis de construire. Par ailleurs, dans le cas d'un projet d'extension dont la surface est comprise entre 20 et 40 m², dès lors que la surface totale de la construction dépasse 170 m², l'obtention d'un permis de construire reste obligatoire tout comme le recours à un architecte.

Enfin, le décret supprime l'obligation de déposer un permis de construire pour toute modification du volume d'une construction entraînant le percement d'un mur extérieur, quelque soit la surface créée.

Toujours des débris à la source de la Boutonne !

Malheureusement, nous sommes à nouveau obligés de rappeler que le lavoir rue de la Fontaine n'est pas une poubelle et qu'il serait bien de ne plus jeter de débris sur ce site et dans l'eau de la Boutonne.

Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de mars 2012 Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : www.chef-boutonne.fr